

LA « BOURRIQUADE » DE CHAUX

31 mai 2019

Illustrations d'Horace Castelli, extraites de *Diloy le chemineau*, Comtesse de Ségur, Hachette, 1872

Longtemps après la disparition du *pater familias* romain, le chef de famille resta le maître absolu du foyer : malheur à la femme qui osait lever la main sur son mari, à tort ou à raison ! Se trouvaient cependant des gaillardes qui rendaient les coups, parfois forts biens ajustés, infamies contraires aux convenances de l'ordre en place ! Arrivés aux oreilles des villageois, ces outrages ne manquaient pas de réactiver une tradition perpétrée depuis des temps immémoriaux : la *bourriquade*, usage qui tirait soudainement le peuple de son routinier quotidien, occasion unique pour se distraire aux dépens des dissidents.



Un de ces événements cocasses, s'organisa à Chaux¹ à la fin de l'hiver 1840, et nous n'en aurions jamais rien su si les victimes n'avaient pas saisi le Tribunal de Nantua, et s'ils n'avaient pas fait appel de sa décision. Arrivée à Bourg², l'affaire fut l'occasion pour un talentueux journaliste de narrer l'histoire dans le Journal de l'Ain du 25 mai 1840.

En voici la retranscription :

« VIEUX USAGES. L'ÂNE ET LA CROIX DE PAILLE.

Le dimanche 23 février dernier, il y avait grand émoi dans le petit village de Chaux, commune de Jujurieux. C'était jour de justice populaire. La femme Trolliet avait été surprise par son mari en flagrant délit de criminelle conversation ; le mari outragé avait voulu administrer à son infidèle moitié une correction toute conjugale ; mais la rebelle avait résisté, et le mari avait abandonné la place, la joue encore chaude d'un robuste soufflet. Une femme qui bat son mari, et un mari trompé encore ! !. O vieux us et coutumes ! vous étiez là pour venger l'honneur marital. Trolliet va chercher ses amis, on prépare la symbolique croix de paille, on amène l'âne traditionnel ; un quidam complaisant s'élançe sur l'âne pour figurer la victime, et l'on va commencer la promenade burlesque, sous l'approbation de M. le maire et de toutes les autorités constituées, qui ont dépêché M. le garde-champêtre, revêtu de sa plaque et de son respectable briquet³, pour donner à la cérémonie un caractère de solennité officielle.

Tout-à-coup, la femme Trolliet, au grand ébahissement du populaire, sort de sa

1 **Chaux** : hameau de la commune de Jujurieux, situé dans le département de l'Ain, ancienne province du Bugey.

2 **Bourg** : [burk] – Il s'agit plus précisément de Bourg-en-Bresse, chef-lieu du département de l'Ain, où siège le tribunal de Grande Instance.

3 **Briquet** : sabre court.

maison, saisit la croix de paille, et saute sur l'âne, qu'elle enfourche résolument. *Proh pudor*⁴ ! Mais rassurez-vous, lecteurs pudibonds, l'intraitable villageoise avait eu soin de se munir du vêtement *inexpressible*⁵, comme disent les Anglaises, et un vertueux caleçon protégeait la morale publique.

Ainsi juchée sur l'âne, la femme Trolliet renverse le figurant, frappe de sa croix de paille à droite et à gauche, et prodigue aux assistants les trésors du plus riche vocabulaire d'injures et de mordantes plaisanteries.

C'était prendre gaiement son parti, et les rieurs furent bientôt du côté de l'accorte écuyère.

Mais il fallait s'en tenir là ; il fallait surtout ne pas faire le lendemain de l'indignation, de la colère, et ne pas traduire devant le tribunal correctionnel de Nantua les principaux acteurs de cette scène comique, sous prétexte d'honneur offensé, de violences, d'injures. Le tribunal de Nantua renvoya tous les prévenus de la plainte des mariés Trolliet ; mais comme il y avait eu scandale public, il voulut donner un salutaire avertissement en condamnant les prévenus aux dépens.

Ceux-ci n'ont pas accepté ce jugement, et vendredi le tribunal correctionnel de Bourg a statué sur leur appel. Le récit de tous ces épisodes comiques a plus d'une fois égayé l'auditoire, et la gravité magistrale a dû se déridier, lorsque Trolliet est venu fort naïvement avouer que c'était lui qui avait suscité les vengeurs de son injure conjugale, et les avait largement abreuvés de son meilleur vin. La femme disait aussi s'être complaisamment prêtée à son exécution. Dès lors leur plainte était ridicule, et le tribunal a mis tous les frais à leur charge.

La justice populaire a donc toujours ses antiques expiations. Maris trompés, maris battus, et femmes légères, craignez l'âne et sa croix de paille ! »

4 *Proh pudor* : locution latine équivalant à « Ô honte ! ».

5 *Inexpressible* : Mot anglais dit par euphémisme pour culotte, pantalon.



Une coutume déjà ancienne

On trouve dans la littérature plusieurs récits semblables, ayant toujours pour origine la discorde entre époux, et mettant toujours en scène un âne monté par l'un ou l'autre des personnages impliqués, parfois les deux, enfourchant normalement l'animal, ou à rebours, et dans certains cas représentés par leur pantin. Le nom de ces rites vexatoires différait selon les régions : outre « la bourricade », on rencontre « la cavalcade » ou simplement l'expression « mener l'âne ».

La « bourriquade » de Philibert Neuville

Dans son ouvrage « Au bord de l'Ain », cet auteur local rapporte une version de la *bourriquade* un peu différente. L'histoire qu'il rapporte est celle d'un homme faible qui préfère fréquenter l'auberge plutôt qu'œuvrer dans ses vignes. Sa femme, lassée par le peu d'ardeur de son homme au travail, l'humilia en présence de ses compères de jeu. L'homme ne releva pas suffisamment l'outrage, au point que, de raillerie en raillerie, le village ne tarda pas d'être complètement informé de l'affaire. Le lendemain des croix de paille⁶ se dressaient un peu partout, et le pantin du pauvre vigneron se balançait à une branche, face sa demeure. Mais l'humiliation suprême avait lieu le jour de carnaval pendant la cavalcade à laquelle il était impossible de se soustraire. « L'homme de rien » était monté à rebours sur un âne que les jeunes mariés de l'année devaient baiser dévotement. Puis un tribunal de notables, jugeait et condamnait l'accusé à une peine ridicule. Enfin, le dimanche des brandons, on brûlait son mannequin de paille.

Ces brimades seraient à l'origine de l'expression « mener l'âne », c'est-à-dire s'exposer à la risée d'autrui. On en trouve plusieurs expressions dans la littérature au XVI^e et XVII^e siècles.

6 Ici, la croix de paille semble avoir un rôle protecteur. Il était coutumier dans le Lyonnais de placer des croix de paille dans des endroits apparents (champs, carrefours) : on leur attribuait des vertus protectrices (Sources : Dictionnaire étymologique du patois lyonnais, N. du Puitspelu-Atlas linguistique et ethnographique du Lyonnais, Vol. 5, Pierre Gardette Institut de linguistique romane de facultés catholiques, 1950)- Voir le mot *Vayon* ou *Veyon*.

Quelques citations des XVI^e et XVII^e siècles

« L'*asne*, qui pour ces Religieux étoit une humble monture, étoit pour les Bourgeois une monture aussi ridicule et deshonorante que la jument pour les Chevaliers » – **Antoine Oudin**⁷.

« Quand on veut faire une grande « ignominie à quelqu'un, on le mène promener par toute la ville sur un *asne* » – **Guillaume Bouchet**, *XI^e serée*.

« Comment !... Tout le monde chevalchera et je *mesneray l'asne* ? » – **François Rabelais**⁸, dans le sens « je *tiendrai la chandelle* ».

« En certains pays, On a déshonoré de la même façon les femmes adultères et les maris mêmes de ces femmes, en les menant, en les promenant sur un *asne* » – **Guillaume Bouchet**, *XI^e serée*.

« À Dijon, au mois de may, chacun an l'on a coutume, par privilège exprès, de *mener sur l'asne* les maris qui battent leurs femmes, où il se fait très-belle assemblée de plusieurs voisins & autres masquez en fort brave appareil. Or il s'en fit un par l'infanterie, qui fut fort superbe, l'an mil cinq cens quatre-vingt & trois, d'un estranger qui battit sa femme auquel chacun accourait de curiosité pour le voir, entre autre un de longue robe bien eschauffé, le cherchoit de ruë en ruë. Lequel estant rencontré par deux Damoiselles, l'interrogèrent : – Où allez-vous Monsieur ? – Je cherche l'*asne*, dit-il. Sur ce luy fut respondu : « Nous l'avons trouvé, Monsieur ». Je crois qu'il cognut bien après, que l'on avoit ainsi parlé pour la rencontre de luy mesme » – **Étienne Tabourot**⁹

« Suivant une ancienne coutume, on déshonorait publiquement les Banqueroutiers, on les punissoit ignominieusement en les promenant par la ville, montés sur un *asne*, le visage tourné vers la queue : de là, « monter sur *l'asne* » signifioit faire cession, faire banqueroute » – **Antoine Oudin**.

Les *bourricades* puisent donc leurs racines dans un passé très lointain, peut-être au Moyen-Âge, car leur impacte semble s'être largement étendue en France, en s'adaptant aux humeurs et superstitions locales.

Elles tombèrent complètement en désuétude à la fin du XIX^e siècle.

7 *Curiositez françoises pour supplément aux dictionnaires ou recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de proverbes et quolibets pour l'explication de toute sorte de livres*, Antoine Oudin, 1656.

8 *Les œuvres de Monsieur François Rabelais*, Tome I, édition de 1666, page 265

9 *Les Bigarrures et Touches du Seigneur des Accords*, Étienne Tabourot, D. Geuffroy, 1616.